

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC CLAIR

COMITÉ DE GESTION

Procès-verbal de la réunion tenue à Sainte-Foy le 19 juin 2001

Présences: Carole Gagné Yves Proulx Jacques Poissant
 Serge Olivier Raymond Deschênes Réjean Barras
 Yves Descôteaux

1. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 22 MAI 2001

Le procès-verbal de la réunion du 22 mai 2001 est accepté.

2. MAIRE DE STE-CHRISTINE ET CORRESPONDANCE

M. Olivier fait rapport de ses discussions avec le maire de Ste-Christine. Ce dernier consentirait à gérer l'enlèvement des ordures (re: bac installé au gravier de monsieur Tessier) moyennant une contribution mensuelle de 23 \$ par chalet. Des vérifications auprès de St-Alban indiquent qu'un bac plus gros coûterait 60 \$ par mois pour l'année. Il est convenu de retenir la proposition de Ste-Christine et que la facturation soit transmise à l'Association.

La secrétaire de Ste-Christine a écrit à monsieur Olivier, le 7 juin 2001, demandant qu'une clé de la barrière soit remise aux responsables des services d'urgence de la municipalité et qu'une autre clé soit remise à la municipalité pour faciliter le travail de l'inspecteur en bâtiment. Puisque des contacts sont déjà pris avec St-Alban pour les services d'urgence et considérant que l'inspecteur en bâtiment vient généralement sur rendez-vous avec un propriétaire, il est convenu, avant de remettre éventuellement les clés, de vérifier auprès de Ste-Christine, la nature des services d'urgence dont il est question.

3. CONTREVENANTS AUX ABRIS TEMPORAIRES

Le suivi de cette question donne les actions suivantes: M. Olivier va demander à messieurs Regnaud et Clément Turgeon une confirmation écrite de leur part de leur intention de construire au plus tard en 2002. Quant à Mme Langlois et M. Labrecque, une lettre de rappel sera transmise à l'effet de leur demander de localiser l'abri de façon plus discrète et d'indiquer que le comité de gestion est ouvert à les rencontrer pour trouver une solution harmonieuse.

4. DÉLAI DE 5 ANS POUR CONSTRUIRE

La question du délai pour construire a fait l'objet d'échanges lors de l'assemblée

générale des propriétaires tenue le 10 juin 2001. Il est convenu que la Société déposera au comité de gestion sa position à cet effet.

5. COMITÉ D'ACCUEIL DES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES

Ce comité s'interroge sur sa réelle capacité d'intervention auprès des nouveaux propriétaires. Les véritables problèmes lors de l'aménagement d'un terrain proviennent de l'action des entrepreneurs. Une meilleure sensibilisation des nouveaux propriétaires à ce niveau pourrait être faite lors des ventes et de l'approbation des plans de l'habitation par la Société. Le gardien pourrait être mis à contribution pour surveiller les travaux d'aménagement (ex.: chemin d'accès et protection de la bande riveraine). Le comité pourrait étudier la possibilité d'installer à l'entrée du lac un panneau présentant l'importance de l'écologie pour le lac. Bref, le rôle de ce comité est donc remis en question.

6. UTILISATION DE LA SUBVENTION 2001

Il est convenu que le comité préparera un plan d'utilisation de la subvention reçue de Ste-Christine. Exemples: aménagement de frayères, rafraîchissement du sentier conduisant aux chutes à l'entrée du lac.

7. ENVIRONNEMENT

En ce qui concerne la moraine qui se déverse dans le lac, il est convenu que M. Y. Descôteaux vérifiera avec M. C. Descoteaux s'il possible d'obtenir une expertise externe.

8. VARIA

Après discussion, on reconnaît que le niveau du lac est satisfaisant. Selon M. Barras, il en coûterait environ 600 \$ pour les frais d'un électricien et la Société pourrait profiter de la présence d'Hydro-Québec pour installer un poteau à la barrière. Les coûts d'installation de l'éclairage seraient à la charge de la Société. Les statistiques de pêche pourraient être comptabilisés dans un coupon réponse qui serait joint à la demande de paiement pour le membership des propriétaires. M. Y. Descôteaux contactera à cet effet M. Lamy. M. Poissant examinera la nature des produits qui pourraient être utilisés pour diminuer la poussière. Il faut rester alerte face au castor et en informer le gardien. Un panneau présentant les indices d'inflammabilité devrait être installé à l'entrée du lac pour guider l'utilisation des feux à ciel ouvert. I

Tous les sujets de l'ordre du jour étant discutés, l'assemblée est levée.

Fait le 8 juillet 2001

Yves Descôteaux